FEUILLET DE GARANTIE

Matelas Bonheur

Natura garantit que votre nouveau matelas est exempt de défauts de matériels et de fabrication pour une période de 20 ans à partir de la date d'achat originale.

Les 10 premières années sont garanties en totalité et les 10 années suivantes le sont à 50 %, avec une déduction additionnelle de 4 % par année supplémentaire. Cette garantie s'applique à l'acheteur initial uniquement et n'est pas transférable.

Advenant le cas de la survenue d'un défaut du matelas pendant la période de garantie, Natura s'engage, à sa discrétion, à le remplacer sans frais, hormis les frais de transport. Le remplacement du matelas ne prolonge d'aucune façon la période de garantie initiale. Afin de bénéficier de la garantie initiale, le cas échéant, l'acheteur initial doit présenter une preuve d'achat ainsi que l'étiquette légale et les étiquettes commerciales du produit défectueux. Ces documents doivent être intacts pour la réclamation. Le matelas doit également être exempt de taches, salissures et déchirures, d'où l'importance d'utiliser un protège-matelas approprié dès l'achat initial de votre matelas. Votre matelas Natura a été conçu pour être utilisé avec un sommier ou une plateforme fermée, entièrement plate et sans ressorts. Si vous utilisez un sommier muni de lattes, ces dernières ne doivent pas être espacées de plus de 2 pouces (5 cm) et doivent être bien droites, non bombées ni tordues, dans le but de s'assurer de la validité de la garantie. La distance maximale entre les lattes permet d'optimiser la circulation d'air ainsi que le soutien du matelas. L'utilisation de tout autre sommier non conforme ou ne répondant pas à ces critères invalide la garantie Natura. Une preuve de la qualité du sommier utilisé et de ses caractéristiques peut être exigée afin d'honorer ou non la garantie.

La garantie ne s'applique pas à :

- à la couverture (housse) de tissu
- aux signatures corporelles normales de 3/4 pouce (2 cm) de profondeur ou moins
- aux taches, salissures et déchirures
- aux préférences de fermeté
- aux brûlures

Au cours des premiers mois d'utilisation de votre matelas Natura, vous remarquerez peut-être l'apparition d'une signature corporelle à la surface du matelas. Il s'agit d'un phénomène normal qui indique que les couches des différents matériaux s'adaptent aux contours naturels de votre corps. Une signature corporelle normale n'est pas un signe de défaillance structurelle du matelas et le fait de tourner le matelas de la tête aux pieds tous les trois mois minimisera l'apparition de ces signatures corporelles. Natura n'est pas responsable des dommages accessoires ou indirects découlant de ce produit.

Tous les problèmes doivent d'abord être communiqués à votre détaillant.

AUCUNE GARANTIE n'est étendue aux dommages résultant de la négligence, de la moisissure, d'accidents ou de la compression normale de la laine. Les dommages résultant du transport du produit par le client ne sont pas inclus dans la garantie.

WARRANTY SHEET

Matelas Bonheur

Natura warrants your new mattress to be free from defects in materials and workmanship for 20 years from the original date of purchase.

The first 10 years are fully covered. Afterwards, Natura will credit 50 % of the mattress value and deduct 4 % for each additional year. This warranty only applies to the original owner.

If this mattress is defective during the warranty period, Natura would replace at no charge, the defective mattress, except for transportation costs. If the buyer decides to upgrade the mattress for a more expensive mattress, the buyer takes full responsibility for the cost difference. Replacement of the mattress does not extend past the original warranty period. To qualify for this warranty, the original buyer must present proof of purchase. The law label and trade labels on the defective product must be intact. The mattress must also be free of stains, soil, and tears. Please use the appropriate mattress protection. Your Natura mattress has been designed to work with a firm, flat non-spring base or platform. If using an existing slat base, slats must be no further than 2" apart and must be straight and not curved to validate the warranty. This distance provides optimal airflow and support of the mattress. Any other use of the base or box spring will void your Natura warranty. You may be required to provide proof as to the quality of the base you are using.

The warranty does not apply to :

- Cover (fabric)
- Normal body signatures of 3/4" deep or less
- Stains or soil
- Firmness preference
- Burns

In the first several months, you may notice the development of a body signature in the surface of your mattress. This is a normal occurrence and indicates that the cushion layers in the topper are conforming to the natural contours of your body. Normal body signatures are not a suggestion of structural failure. Rotating your mattress head to foot every three months will minimize the appearance of body signatures. Natura is not liable for incidental or consequential damages using this product.

All problems must first be reported to your retailer.

NO WARRANTY is extended for damage resulting from neglect, mildew, accidents or to normal compression of the wool. Damage resulting from transportation of the product by the customer is not included.